



BULLETIN D'INFORMATION DES PARTENARIATS TERRITORIAUX FRANCO-SERBES

Mars - Avril 2017

EDITORIAL

La traditionnelle amitié franco-serbe, enracinée dans une histoire plus que séculaire, est loin de se limiter aux relations interétatiques. Elle s'appuie aussi sur les nombreux Serbes et Français dont l'histoire personnelle ou familiale est liée aux deux pays, et qui savent se faire les avocats et bien souvent les acteurs de cette amitié.

En Serbie, pays d'une grande diversité régionale, la décentralisation est à l'ordre du jour. Les collectivités locales se voient confier plus de tâches dans le développement économique et social de leur territoire, et font face à plus de responsabilités. Une loi de décentralisation est à l'étude, tandis que des programmes de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et d'autres organismes internationaux aident les collectivités locales à faire face à leurs nouveaux défis. En France, la DAECT (Direction de l'action extérieure des collectivités territoriales) du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international lance des appels à projets.

Un certain nombre de collectivités territoriales françaises ont déjà tissé des liens avec leurs homologues serbes, sous différentes formes :

- Echanges de pratiques en matière de bonne gouvernance, de transition énergétique et environnementale, de développement urbain ou rural ;
- Partenariats en matière éducative, culturelle ou entre organisations de jeunesse ;
- Promotion des opportunités d'investissements pour les entreprises françaises cherchant à se développer en Serbie...

En lançant le présent « Bulletin d'information des partenariats territoriaux franco-serbes », nous souhaitons mettre en valeur ces coopérations déjà fructueuses, vous tenir au courant des évolutions de la législation et des priorités en Serbie, et encourager la conclusion de nouveaux partenariats en vous fournissant des « clés » et en vous faisant connaître les opportunités en termes d'appels à projets et de soutiens.

Les équipes du Service de coopération et d'action culturelle, et notamment la chargée de mission pour les partenariats locaux, Anaïs Girard, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aiguiller. Puisse la coopération décentralisée entre la France et la Serbie connaître, grâce à la mobilisation et à la motivation de tous, un nouvel élan !

Christine MORO
Ambassadeur de France en Serbie

SOMMAIRE

EDITO	p. 1
QUELLES NOUVEAUTÉS DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN SERBIE ?	p. 2
DES COLLECTIVITÉS SERBES INTÉRESSÉES PAR LA FRANCE !	p. 3
VOUS CHERCHEZ DES FINANCEMENTS ?	p. 3
QUELLES NOUVEAUTÉS DANS LES PARTENARIATS FRANCO-SERBES ?	p. 4

LA JEUNESSE, ACTEUR-CLÉ DES PARTENARIATS TERRITORIAUX FRANCO-SERBES

Les partenariats franco-serbes s'appuient sur la jeunesse pour donner de l'impulsion à leurs échanges. La coopération entre la ville de Suresnes et la ville de Kragujevac en est un parfait exemple. En effet, les deux villes ont bénéficié à trois reprises des programmes européens pour des échanges de jeunes mais aussi pour la formation des jeunes travailleurs. En parallèle, un échange de jeunes est organisé chaque année en Serbie ou en France dans le cadre des accords de jumelage. La ville de Nis et le département de la Gironde ont également développé leur coopération par des échanges de jeunes, l'accueil et l'envoi de volontaires en service civique, et les échanges thématiques dans le cadre de la formation professionnelle avec l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat

et de l'Education). L'appariement scolaire entre établissements récemment signé entre le Lycée des métiers de l'hôtellerie Guillaume Tirel à Paris et le Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Belgrade va permettre d'insuffler un nouveau dynamisme à la coopération territoriale en matière de jeunesse.

Pour permettre à d'autres projets de se créer, le Ministère des affaires étrangères a lancé en janvier 2017 l'appel à projet Jeunesse III à destination des jeunes entre 16 et 30 ans. Cet appel, composé de deux volets, mobilité internationale et formation professionnelle, se clôturera en avril 2017. L'objectif particulier de cet appel est la formation professionnelle des jeunes comme en témoignent les actions clés qui peuvent

être financées : le développement d'échanges relatifs au renforcement des capacités des collectivités en matière de formation professionnelle, le soutien à la création d'offres de formation professionnelle sur le territoire, ou encore le soutien aux échanges inter-établissements.

En Serbie, les établissements proposant une formation professionnelle sont en pleine évolution et sont tournés principalement vers les domaines de l'hôtellerie, le tourisme, la restauration ou encore les métiers du patrimoine et n'attendent qu'une opportunité comme celle-ci pour se lancer dans une coopération.

(Plus d'informations en page 3)

Quelles nouveautés dans les collectivités locales serbes ?

EN BREF, L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA SERBIE

La Serbie est composée de 120 municipalités et 25 villes. Les municipalités recouvrent des territoires urbains (villes - centres) et ruraux. Les villes et les municipalités exercent les mêmes compétences quels que soient leur taille, leur situation socio-économique et le nombre d'habitants.

À l'instar des collectivités françaises, elles sont compétentes en matière d'urbanisme, de programmes de développement, de logements, de gestion des déchets et d'environnement, de route, ou encore d'éducation, de culture ... Les collectivités locales ont également le pouvoir d'établir et de gérer des institutions et entreprises publiques. La

Ville de Belgrade dispose d'un statut particulier qui fait d'elle une unité territoriale à part entière.

La Voïvodine, territoire particulièrement dynamique au Nord de la Serbie, se voit attribuée plusieurs prérogatives propres notamment : le droit à des organes politiques indépendants (assemblée et organes locaux), le droit à une autonomie territoriale et le droit à une certaine autonomie économique. Cette autonomie reste, cependant, encore limitée car la Loi sur les ressources de la Voïvodine, bien qu'inscrite dans la Constitution, n'est toujours pas adoptée.

Enfin, l'organisation territoriale de la Serbie s'articule autour de deux échelons : national et local, dont le lien est assuré par la SKGO*.

**La SKGO, créée en 1953 est l'association non gouvernementale des collectivités locales de Serbie. Sa mission est de défendre les intérêts des collectivités locales et de soutenir le développement des municipalités serbes dans le cadre du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union Européenne. Une chargée de mission est mise à disposition par l'Ambassade de France au sein de la structure.*

BELGRADE, NOVEMBRE 2016 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES VILLES ET DES MUNICIPALITÉS



Plusieurs personnalités étaient présentes dont Mme Ana Brnabic, Ministre de l'administration publique et des collectivités territoriales, M. Oskar Benedikt, directeur adjoint de la Délégation de l'UE en Serbie, et M. Dusan Vujovic, Ministre des finances. L'Ambassade de France était également représentée.

Cette assemblée générale a permis d'établir un bilan des actions menées en 2016 par la SKGO et d'observer que la Serbie a réussi

à se hisser dans le classement de la Banque Mondiale et à renforcer son attrait économique sur la scène européenne (hausse de 135% de l'export de la Serbie vers l'UE et 73% des investissements directs étrangers provenant d'entreprises européennes).

L'économie est le sujet phare de l'année 2017. Seront abordées toutes les questions de cadastre, de sécurisation de la propriété foncière, de planification budgétaire et d'attrait des investissements directs étrangers dans les collectivités locales. La SKGO prévoit également de soutenir la stratégie sur la décentralisation et la mise en œuvre de lois clés : loi sur les travailleurs, loi sur la procédure administrative, loi sur les services communaux et le logement, et enfin, les amendements à la loi sur les collectivités locales et la réforme de la réglementation à l'échelle locale.

Néanmoins, la SKGO continuera à apporter son soutien aux collectivités locales dans les domaines du sport, de la jeunesse, de l'égalité, du développement rural, de la santé publique et du bien-être social. Une attention particulière sera portée à l'environnement, aux catastrophes naturelles et à l'amélioration du milieu des affaires.

Enfin, en 2016, la SKGO a renforcé sa présence dans les institutions européennes en renouvelant sa délégation auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, au Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), et surtout, au sein du Comité de consultation conjoint propre à la Serbie dans le Comité des Régions, l'organe le plus important dans lequel les collectivités locales serbes peuvent être présentes et consultées par l'UE.

L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉCENTRALISATION, ESSENTIELLE AU PROCESSUS D'ÉLARGISSEMENT

La réforme de l'administration publique fait partie, au même titre que l'Etat de droit et la gouvernance économique, des piliers du processus d'élargissement de la Serbie. A ce titre, plusieurs mesures liées à l'échelon local sont en cours de préparation.

Le renforcement de la décentralisation passe par une redéfinition en profondeur des compétences des collectivités territoriales et de leur juridiction administrative. Plusieurs scénarios sont à l'étude. Le premier, qui se base sur le modèle existant, inclut une amélioration de l'organisation territoriale actuelle et le développement de l'intercommunalité. Le second modèle implique une refonte totale du système avec la création d'un échelon régional NUTS II. La Ministre de l'Administration publique et des collectivités territoriales, Ana Brnabic, a insisté lors de l'assemblée générale de la SKGO, sur le besoin de travailler de concert avec la SKGO sur la réforme de la décentralisation, pour aboutir à un texte de loi applicable et acceptable pour les collectivités locales.

Parallèlement, les modifications répétées des lois de finances tendent à faire baisser les dotations des collectivités locales. Actuellement, 80% du total des recettes de l'impôt sur le revenu sont reversés à l'échelon municipal. Le projet de loi prévoit de

baisser à 77% la part des recettes reversées aux villes, soit une perte estimée de 4.8 milliards de dinars (env 39 millions d'euros).

Cette dernière version est cependant moins forte que la précédente qui avait évalué à 50% de baisse la part des recettes. Ana Brnabic, a confirmé, en octobre 2016, que le budget des municipalités serait amputé de 2.65% et celui des villes de 1.68%, tandis que Belgrade verrait une perte de 1.9 milliards de dinars (env 15 millions d'euros) dans son budget. Le texte final sera connu courant 2017.

Dans le cadre de la décentralisation plusieurs actions ont été entreprises, comme l'illustre le programme de formation à la gestion des ressources humaines mené conjointement par le Conseil de l'Europe (CdE) et par la SKGO. Le budget total de ce programme est de 2 millions d'euros. Il va permettre de contribuer, à terme, à établir en Serbie une administration publique efficace, en accord avec la stratégie de Réforme nationale de l'administration publique, et de surcroît à instaurer une stabilité politique dans les collectivités locales. L'intérêt de ce programme tient également dans son implication auprès des collectivités locales. En



Ana Brnabic, Ministre de l'Administration publique et des collectivités locales

effet, les actions-clés du programme sont tournées directement vers la gestion des ressources humaines dans les collectivités locales, notamment par le biais d'experts placés par le CdE dans ces collectivités locales. Dans le cadre de ce programme, une visite d'étude de l'École Nationale d'Administration à Paris a été effectuée en octobre 2016. La délégation serbe qui y a pris part, était composée de représentants du Ministère de l'Administration publique et des collectivités locales, du Ministère des finances, du Bureau d'intégration européenne, de l'Agence gouvernementale de la gestion des ressources humaines, de la SKGO et enfin, du Conseil de l'Europe.

Des collectivités serbes intéressées par la France !

KLADOVO

La ville de Kladovo est à la recherche d'un partenaire français pour coopérer sur le développement rural et sur la matière éducative et culturelle. Située à la frontière serbo-roumaine le long du Danube, cette municipalité dispose d'un fort potentiel touristique. Par ailleurs, elle entretient des liens forts avec la France via son "Alliance Serbie-France Srdjan Adamovic". Enfin, Kladovo dispose également d'un bagage solide dans le domaine de la coopération transfrontalière. Kladovo se trouve également sur les bords du Danube, et dispose d'une centrale hydroélectrique appelée Djerdap, qui forme un lac de retenue, le barrage des Portes de Fer.

Les thèmes les plus porteurs pour ce territoire sont le développement économique durable du territoire et son attractivité et le développement du tourisme. Dans ce cadre, les énergies renouvelables, ou encore l'hydroélectricité sont aussi des thèmes intéressants pour de futures coopérations.

BELGRADE

La ville de Belgrade s'investit dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. En coopération avec la société civile et des experts scientifiques, elle a été la première collectivité serbe à avoir développé un plan d'Action Climat au niveau local.

La ville de Belgrade souhaiterait obtenir un partage d'expérience dans la mise en oeuvre de l'agenda 21, dans la définition d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) développée par les collectivités locales en France. Enfin, la qualité de l'air et les énergies renouvelables sont des sujets sur lesquels la ville de Belgrade cherche à approfondir sa réflexion.

Elle a fait part de sa volonté de coopérer avec des collectivités françaises afin de développer des projets locaux innovants. Elle souhaite également travailler avec des collectivités locales françaises sur l'innovation culturelle.



(c)Christ Belsten (c)Jovan Markovic (c)Mona Ogor (c)Overdear

Vous cherchez des financements ?

DAECT Appel à projet Jeunesse III

Appel destiné aux collectivités locales pour des projets impliquant des jeunes entre 16 et 30 ans.

Deux volets : mobilité internationale & formation professionnelle. Actions-clés financées : le développement d'échanges permettant le renforcement des capacités des collectivités en matière de formation professionnelle, le soutien à la création d'offres de formation professionnelle sur le territoire, ou encore le soutien aux échanges inter-établissements.

Clôture : 17 avril 2017

DAECT Appel à projet généraliste

Actions dans de nombreuses thématiques dont l'urbanisme et les transports publics, le nouvel agenda urbain et la COP 22, l'inclusion économique et sociale, l'art, le patrimoine et le tourisme, ou encore la francophonie et la gouvernance locale (liste non exhaustive).

Les projets doivent durer 24 mois.

Clôture : 31 mars 2017.

Quelles nouveautés dans les partenariats locaux franco-serbes?

NIS, NOVEMBRE 2016 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE NIS, LA VILLE D'ARLES ET LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Les deux partenaires français de la ville de Niš, la ville d'Arles et le département de la Gironde ont signé une convention triennale conjointe sur le développement rural et la valorisation du patrimoine. Cette coopération tripartite se concentre sur deux volets : le développement du tourisme rural comme l'agrotourisme ou le tourisme œnologique et sur la valorisation et la préservation du patrimoine historique. Cette coopération prendra forme avec la réalisation d'un plan de gestion dans la perspective d'une candidature sur la liste des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Christine MORO, Ambassadeur de France, a souligné à cette occasion le caractère exemplaire de cette coopération tripartite qui permet d'accompagner la stratégie de développement rural et urbain de la ville de Niš et de son arrière-pays rural.

Le MAEDI accompagne financièrement cette coopération.

De surcroît, quatre accords de coopération universitaire ont été signés en avril 2016 dans le domaine de l'archéologie entre l'École d'Avignon et l'École des Métiers du Génie Civil et Technique « Neimar » de Niš, l'Université de Bordeaux III et l'Institut Archéologique de Serbie et l'Institut des Etudes Balkaniques de l'Académie Serbe des Sciences et des Arts, l'ENSA, école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, et la Faculté de Génie Civil et d'Architecture de Niš et enfin entre l'Institut de Recherche en Architecture Antique (IRAA) de Lyon et le Département d'Histoire de la Faculté de Philosophie de Niš. Ces coopérations universitaires impliquent des mobilités Erasmus et des stages.



Signature de la convention tripartite à Nis, entre M. Mourisard, M. Bulatovic et M. Dellu (de gauche à droite).

REFLEXION AVEC LE RESEAU ALLIANCE DE VILLES EUROPÉENNES ET EURO-MEDITERRANÉENNES DE CULTURE SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'idée de développer économiquement un territoire par la valorisation et la préservation de son patrimoine historique commence à émerger dans les collectivités locales serbes. Six d'entre elles suivent l'approche développée et soutenue

par le réseau AVEC localisé à Arles depuis deux décennies. Cette approche consiste à poursuivre le développement des collectivités locales en prenant en compte leur héritage antique. Cette approche va être diffusée sur tout le territoire grâce à un séminaire et des ateliers organisés en 2017.

L'exemple du village de Gostuša, au sein de la municipalité de Pirot, vainqueur du prix Europa Nostra en 2016 montre la voie aux autres municipalités. C'est la première fois qu'un site

en Serbie obtient ce prix. Le prix Europa Nostra récompense l'excellence dans le domaine de la conservation du patrimoine, en allant de la restauration de bâtiments et leur adaptation à de nouveaux usages, à la réhabilitation de paysages urbains et ruraux, aux interprétations de sites archéologiques et à l'entretien de collections d'art. Les prix sont financés par la Commission Européenne dans le cadre du programme Europe Creative.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU COEUR DE LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE NOVI SAD ET LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

La ville de Novi Sad a signé le 10 octobre dernier une lettre d'intention pour établir une coopération avec le Département du Val d'Oise, et les villes de St Leu-la-Forêt, d'Enghien-les-Bains et de Taverny.

Les échanges initiés en 2015 visaient les domaines économique, agricole et culturel. Les échanges avaient mis en évidence une envie partagée de travailler sur le soutien aux entreprises locales et à l'organisation de manifestations culturelles communes.

Une délégation du Ministère Serbe de l'agriculture s'est rendue dans le Val d'Oise en janvier 2017 pour discuter de la place de l'agriculture dans le département, mais également de l'industrie agro-alimentaire, et des méthodes de distribution des produits agricoles.

Enfin, une coopération universitaire a été également initiée entre l'Université de Novi Sad et l'Université de Cergy-Pontoise en début d'année 2017.

Novi Sad a été désignée comme Capitale Européenne de la Culture en 2021, aux côtés de Timisoara (Roumanie) et Elefsina (Grèce) et Capitale Européenne de la Jeunesse en 2019.



Signature de la lettre d'intention



Délégation du Ministère Serbe de l'agriculture et le Maire de Saint-Leu-La-Forêt

CONTACTS

Ambassade de France en Serbie



www.ambafrance-srb.org

Jean-Baptiste CUZIN - Conseiller de coopération et d'action culturelle

jean-baptiste.cuzin@diplomatie.gouv.fr

Virginie MANFRONI - Attachée de coopération

virginie.manfroni@diplomatie.gouv.fr

Anais GIRARD - Chargée des partenariats locaux

anais.girard@diplomatie.gouv.fr

Institut Français de Serbie



www.institutfrancais.rs

Ce bulletin d'information est édité par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Serbie.

Cet espace est dédié à la coopération franco-serbe, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : anais.girard@diplomatie.gouv.fr si vous souhaitez partager vos activités dans le cadre de ces coopérations.